

## Document prévisionnel de gestion de l'opérateur Agence Française de l'Adoption (programme 106)

## SUIVI DES EMPLOIS

Pour mémoire	
Plafond voté en LFI : 31 ETP	
Plafond voté en BP : 31 ETP	
Autorisation des emplois "hors plafond" :	18 ETP

		ETP au 31 décembre n-1 (a)	État au 30 avril (transmission avant le 31 mai)				État au 31 août (transmission avant le 30 septembre)				État au 31 décembre				Schéma d'emplois (k = j-a)			
			Entrées ETP (b)	Sorties ETP (c)		Exécution en ETP (d = a+b-c)	Exécution en ETPT	Entrées ETP (e)	Sorties ETP (f)		Exécution en ETP (g = d+e-f)	Exécution en ETPT	Entrées ETP (h)	Sorties ETP (i)		Exécution en ETP (j = g+h-i)	Exécution en ETPT	
				Total	dont retraites				Total	dont retraites				Total				dont retraites
Emplois rémunérés par l'organisme SOUS PLAFOND (y compris MAD sortantes)	Budget initial		1,0		27,5	27,5	0,0	0,0		27,5	27,5	0,0	0,0		27,5	27,5	1,0	
	Exécution																	
	Représentation	26,5																0,0
Emplois rémunérés par l'organisme HORS PLAFOND	Budget initial		0,0	0,0	11,8	11,8	0,0	0,0		11,8	11,8	0,0	0,0		11,8	11,8	0,0	
	contrats aidés		0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0		1,0	1,0	0,0	0,0		1,0	1,0	0,0	
	Exécution																	
	dont contrats aidés																	
	Représentation	11,8																0,00
dont contrats aidés	1,0																	0,00
Autres emplois rémunérés par l'organisme (cas exceptionnel des emplois "hors champ")	Budget initial																	
	Exécution																	
	Représentation																	
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME	Budget initial		1,0	0,0	39,3	39,3	0,0	0,0		39,3	39,3	0,0	0,0		39,3	39,3	1,00	
	Exécution																	
	Représentation	38,3																
Autres emplois en fonction dans l'organisme, non rémunérés par lui (y compris MAD entrantes)	Budget initial																	
	dont emplois État																	
	Exécution																	
	dont emplois État																	
Représentation																		
dont emplois État																		

\* Emplois hors champ : cas particuliers d'emplois qui ne consomment pas d'ETP (ni hors ni sous plafond), mais des crédits de masse salariale (exemple : personne rémunérée à l'acte, à la tâche ou à l'heure)

## Document prévisionnel de gestion (DPG) synthétique de l'opérateur Agence Française de l'Adoption (programme 106)

## SUIVI DES DEPENSES DE PERSONNEL

en euros		Exécution n-1	Cumul au 30 avril	Cumul au 31 août	Cumul au 31 décembre
Emplois rémunérés par l'organisme SOUS PLAFOND	Budget initial		524 624	1 049 248	1 573 872
	Exécution				
	Représentation	1 584 923			
Emplois rémunérés par l'organisme HORS PLAFOND	Budget initial		80 376	160 752	241 128
	Exécution				
	Représentation	192 285			
Autres emplois rémunérés par l'organisme (cas exceptionnel des emplois "hors champ**")	Budget initial				
	Exécution				
	Représentation				
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ORGANISME Enveloppe "Personnel" votée	Budget initial		605 000	1 210 000	1 815 000
	Exécution				
	Représentation	1 777 208			
Emplois remboursés par l'organisme	Budget initial				
	dont remboursés à l'Etat				
	Exécution				
	dont remboursés à l'Etat				
	Représentation				
	dont remboursés à l'Etat				

\* Emplois hors champ : cas particuliers d'emplois qui ne consomment pas d'ETP (ni hors ni sous plafond), mais des crédits de masse salariale (exemple : personne rémunérée à l'acte, à la tâche ou à l'heure)

## Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGCEP) synthétique de l'organisme AFA(programme)

## DETAIL DES FACTEURS D'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Le tableau est a priori renseigné en distinguant les charges sociales et le CAS Pensions, tant pour le socle que pour les facteurs d'évolution. Néanmoins, pour les organismes pour lesquels cette approche pose des difficultés, il est alors possible de ne renseigner que les lignes complémentaires en bas de ce tableau ("dont CAS Pension" et "dont charges sociales").

en euros		Budget initial n (exercice en cours)	Incidence des mesures de l'exercice n (en cours) sur n+1 (le suivant) *	Actualisation en n = Prévission d'exécution (exercice en cours)	Budget initial n+1 (exercice suivant)	Incidence des mesures de l'exercice n+1 sur n+2	Réalisé au 31 décembre n	
<b>Socle</b>	Enveloppe "personnel" exécutée en n-1 (hors CAS)		1 151 517,29					
	Correction (hors variation d'effectifs)							
	CAS Pensions		86 014,68					
	Charges sociales **		539 675,66					
<b>Sous-total</b>		<b>1 777 207,63</b>		-	-		-	
<b>Facteurs d'évolution</b>	Variation nette d'effectifs	Extension en année pleine des variations de n-1 vers n	6 972,00					
		Variation d'effectifs de n	24 426,00					
		<b>Sous-total</b>	<b>17 454,00</b>		-			-
	Effets de reports extension en année pleine des mesures de n-1 vers n (autres que variations d'effectifs)	Extension en année pleine des variations des mesures générales de n-1 vers n						
		Extension en année pleine des variations des mesures catégorielles de n-1 vers n						
		Extension en année pleine des variations des mesures individuelles de n-1 vers n						
		<b>Sous-total</b>						
	Mesures nouvelles de n : Facteurs d'évolution reconductibles	Mesures générales	Automatiques ***					
			Non automatiques					
		Mesures catégorielles	Automatiques					
			Non automatiques					
		Mesures individuelles	Automatiques					
			Non automatiques					
	<b>Sous-total</b>							
	Mesures nouvelles de n : Facteurs d'évolution non reconductibles	Mesures générales, catégorielles et individuelles automatiques						
		Mesures générales, catégorielles et individuelles non automatiques		11 611,37				
		<b>Sous-total</b>		<b>11 611,37</b>		-		
	Variation du CAS Pensions (compte 64)		-					
	Variation des charges sociales (compte 64) (à renseigner, le cas échéant, en cohérence avec les charges sociales indiquées dans le socle)		6 981,60					
	Autres évolutions du compte 64					-		
Variation des impôts et taxes associés (cpt 631, 633, etc)		1 745,40			-			
<b>TOTAL : Enveloppe "personnel" présentée pour vote</b>		<b>1 815 000,00</b>		-			-	
dont CAS Pensions		86 014,68						
dont Charges sociales		546 657,26						

\* À renseigner dès l'inscription de mesures nouvelles reconductibles ou de variation d'effectifs. La colonne sera actualisée (et déplacée) à chaque actualisation de n.

\*\* Seuls les organismes qui raisonnent hors charges sociales renseignent cette ligne.

\*\*\* Les organismes entrant dans le champ d'application de la CIAASP scinderont cette ligne en deux (mesures exogènes/mesures propres à l'organisme).